

PHOTO BENOIT AQUIN



Le militant Jaggi Singh

Activisme LA CRIMINALISATION

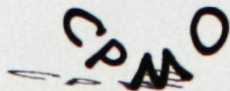
PAR ESTER SEGURA

Les rassemblements de manifestants sont le lieu de nombreuses arrestations. La plus célèbre : celle de Jaggi Singh, lors du Sommet des Amériques à Québec en 2001, emprisonné pendant 20 jours pour participation à une émeute et possession d'une arme dangereuse (une catapulte à toutous en peluche).

Le 24 avril 2003, M. Singh et les activistes Jonathan Aspireault-Masse et Christina Xydous ont été blanchis des charges de « participation à une émeute », portées contre eux en octobre 2000 lors du rassemblement anti-mondialisation

contre le G20 à Montréal. Le procès en Cour supérieure de Montréal a commencé le 7 avril 2003 devant jury. L'accusation « d'attroupement illégal » n'a pas été retenue. M. Singh fait face à d'autres procès. Pour en savoir plus sur les procès et apporter votre soutien, vous pouvez écrire à : montreal@tao.ca

Une escalade de poursuites judiciaires contre des activistes politiques semble prendre forme au Canada. Forcément, la question qui se pose est : combien d'argent le gouvernement du Québec dépense-t-il pour tous ces procès ? Le ministère de la Justice affirme que ces informations ne sont pas publiques. □



-Centre de formation
-Carrefour de personnes engagées

Le CPMO tient à souligner l'apport essentiel du magazine Recto Verso comme média alternatif. Son excellent travail d'analyse et de réflexion contribue à l'émergence d'un projet de société juste et équitable.

1215, de la Visitation local 102, Montréal, Qc H2L 3B5
tél : (514) 526-2673 f. : (514) 526-6761 courriel : cpmo@cam.org

Quand le travail devient indécent :

le harcèlement psychologique au travail

